

MEMO CLASSEMENT TENNIS FFT 2020

Toutes les règles du classement et des cas pratiques

SOMMAIRE

I - La licence FFT & « Ten'Up »

II - Les échelons du Classement français

- *a. les échelons par série*
- *b. les séries & le classement de Double*
- *b. le statut de Classement « Non Déterminé »*
- *c. les Président(e)s des Commissions Régionales de Classement*

III - Enregistrement des résultats FFT

IV - Les dates de publication du Classement

V - Les principes du Classement

- *a. les règles de calcul*
- *b. les nombres de points par victoire*
- *c. les normes et nombre minimum de victoires prises en compte*
- *d. les victoires supplémentaires en fonction du delta « V-E-2I-5G »*

VI - Les Bonus possibles

- *a. Bonus 15 points/Absence de défaite significative/ ATP&WTA*
- *b. Les Bonus vainqueurs championnats de Ligue/France/Coupes de France Jeunes*
- *c. Les bonus des matchs de double*

SOMMAIRE

VI - Les autres mesures relatives au Classement

- *a. la numérotation des « Tops »*
- *b. maternité / universitaires*
- *c. blessure / maladie*
- *d. le classement à 40*
- *e. l'assimilation à un classement & le niveau présumé*
- *f. la procédure de retrait des WO*

VII – Les cas pratiques

VIII – Les différentes compétitions homologuées/Formats/Coefficients

- *a. Les différentes compétitions homologuées*
- *b. Les formats de jeu*
- *c. Les coefficients des matchs*
- *d. Dispositions spécifiques jeunes*

IX – Les matchs disputés lors des épreuves internationales & Equivalences

LA LICENCE FFT & « TEN’UP »

Retour au sommaire

LA LICENCE FFT

Les compétitions **homologuées FFT** ne sont ouvertes qu'aux joueurs *(entendre par joueurs : joueurs et joueuses)* **titulaires de la licence FFT sur le millésime en cours**.

Cette licence doit porter la mention « **compétition autorisée** ». La licence FFT est votre carte d'identité sportive. Si votre licence porte la mention « **hors compétition** », vous ne pouvez pas participer aux compétitions officielles homologuées. Il faut contacter votre club pour modifier le statut médical.

Il existe **4 types de licences** :

1 / La licence **« Club »** *(délivrée par les clubs/structures habilitées)* permet de participer aux **compétitions individuelles et par équipes** (Club, Ligue, Tennis Entreprise, Scolaires/Universitaires). Pour les jeunes, les **matchs de compétitions libres** sont également accessibles grâce à cette licence.

2 / La licence **« Web »** permet de participer aux compétitions individuelles **uniquement** (Tournois et Championnats individuels) ainsi qu'à certaines compétitions par **équipes** (Interligues, Tennis Entreprise, Scolaires et Universitaires). Cette licence est prise en ligne (via Ten'Up) et **ne concerne pas les jeunes de moins de 18 ans**.

LA LICENCE FFT

3/ La licence **« Découverte »**, valable 3 mois *(sans excéder le 31 août de l'année en cours)* **ne permet pas** de pratiquer le tennis en compétitions homologuées.

4/ La licence **« Scolaire »,** valable 3 mois *(sans excéder le 31 août de l'année en cours)* **ne permet pas de pratiquer** le tennis en compétitions homologuées.

Toute au long de la saison sportive, les licences « **Web », « Découverte »** et **« Scolaire »** sont transformables en licence **« Club ».**

Le classement de la FFT est calculé à partir des résultats de **toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FFT** (Compétitions Jaune / Verte) ainsi que les matchs des compétitions libres (Vert).

Remarque : Des dispositions spécifiques existent pour les épreuves internationales.

LA LICENCE FFT

Avant de prendre part à toute compétition individuelle ou par équipes, vous devez impérativement présenter, au juge-arbitre de l'épreuve, votre licence portant la mention « **compétition autorisée** », ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photographie.

La seule communication du numéro de licence ne suffit pas ; le juge-arbitre exigera la **présentation de l'attestation de licence**.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre attestation de licence sont exactes (nom, prénom, année de naissance) ; dans le cas contraire, veuillez contacter votre ligue.

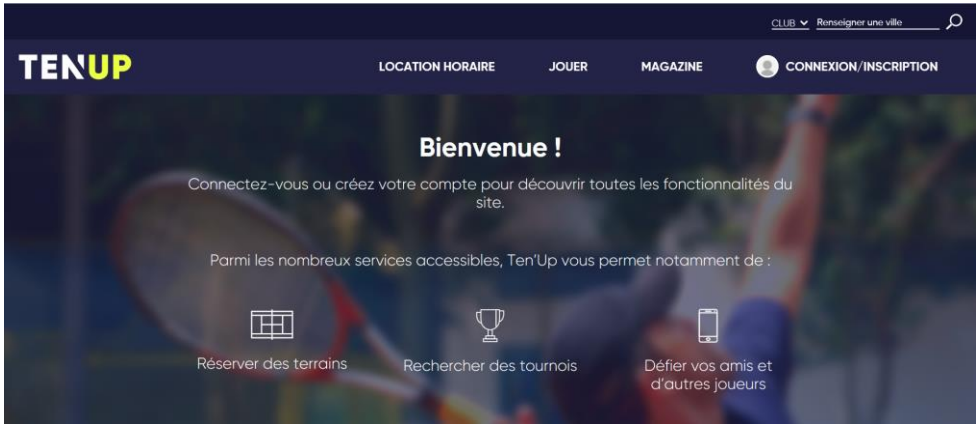
L'attestation de licence peut être utilisée également en tant qu'**attestation de classement.**

Vous pouvez éditer votre attestation de licence à tout moment sur **«Ten'Up»** https://tenup.fft.fr/. De plus, « Ten'Up » est une application mobile gratuite téléchargeable depuis App Store ou Google Play.

Ten’Up

En effet, dans l’application « **Ten’Up** », il est proposé à chaque compétiteur :

- d’éditer son attestation de licence
- de rechercher un tournoi
- de consulter son palmarès
- d’estimer le classement de ses adversaires
- de simuler son classement au vu de son palmarès
- d’étudier ses statistiques
- de modifier ses coordonnées personnelles et de préciser si vous souhaitez recevoir les informations de la FFT.



https://tenup.fft.fr/

LES ECHELONS DU CLASSEMENT FRANCAIS

Retour au sommaire

LE CLASSEMENT FRANCAIS – les séries

Le Classement national de tennis comprend donc **4 séries** :

Chaque série comprend un nombre défini de classements *(échelons)* où sont placés les joueurs suivant leur niveau. Il concerne les compétiteurs des catégories d'âge 8 ans et plus *(2012 et avant pour la saison 2020). Des dérogations existent pour les joueurs des catégories 7 ans et moins.*

1ère Série

La 1ère série féminine regroupe les **20 meilleures joueuses françaises** et la 1ère série masculine regroupe les **30 meilleurs joueurs français**.

Le classement de 1ère série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Comité Exécutif de la FFT *(Comex),* sur proposition de la Commission fédérale de Classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés.

L'ordre des **premiers joueurs français** *(minimum 3 joueurs)* est déterminé d'après leur palmarès du 1er décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année en cours afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale**.**

LE CLASSEMENT Français – les séries & le classement de double

2ème, 3ème et 4ème séries

A l'issue du calcul informatique, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon

Exceptions faites :

**Des joueurs qui descendent d'un échelon au plus*

**Des « Tops » lorsqu'une harmonisation est nécessaire pour compléter les effectifs des échelons Top 40, Top 60, Top 100.*

La Commission Fédérale de Classement détermine chaque année les normes du bilan minimum à chaque classement de la pyramide. Le nombre de joueurs classés dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

Classement de double :

Les joueurs ont un classement de double lié a leur classement de simple *(voir correspondance ci-après)*

Exception faite de certains joueurs de 2ème ou 1ère série – évoluant sur les circuits ATP ou WTA – qui peuvent toutefois disposer d'un classement de double meilleur que la correspondance obtenue grâce à leur classement de FFT de simple. Le meilleur classement de double possible est -10 points.

LES ECHELONS DU CLASSEMENT FRANCAIS

(par série, du moins fort au plus fort)

Non Classé & 4ème Série	
Simple	*Double*
NC	+19
40	+18
30/5	+17
30/4	+16
30/3	+15
30/2	+14
30/1	+13

3ème Série	
Simple	*Double*
30	+12
15/5	+11
15/4	+10
15/3	+9
15/2	+8
15/1	+7

LES ECHELONS DU CLASSEMENT FRANCAIS

(par série, du moins fort au plus fort)

2ème Série	
Simple	*Double*
15	+6
5/6	+5
4/6	+4
3/6	+3
2/6	+2
1/6	+1
0	0
-2/6	-1
-4/6	-2
-15	-3
Top 60 Dames (N°41 à N°60) Top 100 Messieurs (N°61 à N°100)	-4
Top 40 Dames (N°21 à N°40) Top 60 Messieurs (N°31 à N°60)	-5

1ère Série	
Simple	*Double*
N°1 à N°20 Dames / N°1 à N°30 Messieurs	-6 à -10

LE CLASSEMENT FRANCAIS – le statut « ND » et « descente amortie »

Une modification rentre en place à partir de la saison 2020 *(et concernera le calcul de Septembre 2019).* La descente « amortie » concerne tout joueur (licencié ou non à la FFT), quel que soit son classement qui n'a disputé aucun match de simple sur plusieurs années sportives *(voir ci-dessous)*.

Le statut ND *(Non Déterminé)* sera affecté à un joueur qui n'a disputé **aucun match de simple au cours des 5 années sportives précédentes**, et ayant déjà été classé au minimum **30/2**.

Voici les conséquences concernant le palmarès des joueurs :

- 1ère année sportive sans match de simple => descente d'un échelon en début de 2ème année
- 2ème année sportive sans match de simple => descente d'un second échelon en début de 3ème année
- 3ème année sportive sans match de simple => maintien de l'échelon en début de 4ème année
- 4ème année sportive sans match de simple => maintien de l'échelon en début de 5ème année
- 5ème année sportive sans match de simple => « **ND** » en début de 6ème année et descente d'un échelon.

Le joueur concerné par ce statut de classement « **ND** », et qui souhaite reprendre la compétition, doit faire une demande de reclassement auprès du *Président de la Commission Régionale de Classement de sa Ligue* (cf. ci-après) avant toute inscription (tournois, championnats individuel, championnats par équipes, Matchs Compétition Libre).

Exemples – Statut « ND » et « descente amortie »

Année *	Classement Joueur A	Classement Joueur B
1	15/3	30/3
2	15/4	30/4
3	15/5	30/5
4	15/5	30/5
5	15/5	30/5
6	ND	40
7	ND	NC
8	ND	NC

- *Remarque : Le joueur B n'est pas ND car il n'a jamais été 30/2 ou mieux*
- **Année sans aucun match de simple*
- Le fait de reclasser un joueur réinitialise le nombre d'années sans aucun match de simple joué

LES PRESIDENT(E)S DES COMMISSIONS REGIONALES DE CLASSEMENT

PRESIDENT(E)S DES COMMISSIONS REGIONALES DE CLASSEMENT			
NOM	Prénom	LIGUE	Email
FAYARD	Jacques	Auvergne-Rhônes-Alpes	jacques.fayard@fft.fr
HENNART	Patrick	Bourgogne Franche-Comté	hennart.patrick@notaires.fr
RACINE	Patrick	Bretagne	patrick.racine3@wanadoo.fr
BRICOUT	Jean-Louis	Centre Val de Loire	jean-louis.bricout@fft.fr
ANTONETTI	Marie Laure	Corse	marielaure.antonetti@wanadoo.fr
SCHWARTZ	Nicolas	Grand Est	nicolas.schwartz@fft.fr
LAMALLE	Eric	Guadeloupe	eric.lamalle@outlook.fr
DESCAMPS	Odile	Guyane	odile.descamps@orange.fr
CALMUS	Philippe	Hauts de France	philippe.calmus@fft.fr
VAURE	Corinne	Ile de France	corinne.vaure@orange.fr
FIBLEUIL	Yvon	Martinique	yvon-fibleuil@orange.fr
MEHEUT	Maurice	Normandie	maurice.meheut@orange.fr
MESSONNIER	Pierre-Louis	Nouvelle Calédonie	plmess-93@hotmail.com
ALBERT	Denis	Nouvelle-Aquitaine	albert.denis30@orange.fr
CAZABAN	Michel	Occitanie	m.cazaban@orange.fr
LAURENT	Daniel	Pays de Loire	danilau@wanadoo.fr
VILA	Monique	Provence Alpes Côte d'Azur	monique.vila@fft.fr
BREZE	Véronique	Réunion	vero.breze@gmail.com

ENREGISTREMENT DES RESULTATS FFT

Retour au sommaire

ENREGISTREMENT DES RESULTATS

Le Classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la Base Administrative Fédérale par l'intermédiaire des applications informatiques.

Rencontres par équipes

Remontée des résultats via la Gestions Sportive. Le juge-arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats et du nom des arbitres **le jour de la rencontre**. A défaut, le club d'accueil est responsable de l'enregistrement des résultats dans les **48 heures** suivant la rencontre ;

Tournois et Championnats Individuels

Remontée des résultats via l'AEI (Applications des Epreuves Individuelles). Le juge-arbitre doit enregistrer les résultats en clôturant le tournoi dans l'AEI, dans les **4 jours maximum** qui suivent la fin du tournoi (sauf pour le classement de fin d'année sportive où ce délai sera inférieur afin que les résultats soient pris en compte). Le Club organisateur doit également s'assurer que ceux-ci ont bien été enregistrés.

Matchs Compétition Libre

Remontée des résultats via ADOC (Aide au Développement et à l'Organisation des Clubs) par une personne du club (enseignant diplômé d'Etat, CQP, bénévole, secrétariat…) disposant des droits d'accès nécessaires. La saisie doit se dérouler dans les meilleurs délais pour prise en compte des résultats dans le calcul informatique.

Prise en compte des résultats

La saison sportive FFT 2020 débutera le **1er Septembre 2019 et se terminera le 31 Août 2020**.

Voici les règles de prises en compte des résultats concernant les compétitions **homologuées FFT** :

- Toutes les homologations se terminant entre le **2 Septembre 2019** et le **31 Août 2020** seront millésimés sur la saison sportive **2020** ;
- Toutes les homologations se terminant le **1er Septembre 2020 et après** seront millésimées sur la saison sportive **2021** ;
- Seules les homologations millésimées **2020** seront en prises compte dans les différents calculs de classements de la saison **2020**.

Nota : Des dispositions existent concernant les épreuves internationales

Prise en compte des résultats

Pour le calcul du classement, la prise en compte des épreuves par équipes (via GS) ainsi que des matchs libres (via ADOC) est **immédiate** une fois la saisie effectuée.

Pour les épreuves individuelles (via AEI), la prise en compte des résultats se fait **à la fin** du tournoi/championnat individuel, après clôture de la compétition. *Une évolution informatique est appliquée à partir de fin Septembre 2019 afin de prendre les résultats* ***dès la saisie opérée****.*

Les juges-arbitres sont responsables de l'organisation sportive, du bon déroulement des compétitions, du respect des règles et de l'enregistrement des résultats. Dans tous les cas, les clubs organisateurs sont responsables de la sincérité et du respect des délais pour la transmission des résultats

En cas de contestation (erreur de vainqueur, erreur de score), le joueur devra prendre contact avec le juge-arbitre ou à défaut auprès du club organisateur. La correction des erreurs des épreuves individuelles peut être réalisée directement par le juge-arbitre **à n'importe quel moment** directement depuis son compte AEI.

LES DATES DE PUBLICATION DU CLASSEMENT

Retour au sommaire

LES DATES DE PUBLICATION DU CLASSEMENT FRANCAIS

Le Classement français de Tennis est un classement publié **mensuellement**. Toutefois, il faut distinguer le **classement de fin d'année sportive** des classements **mensuels** publiés les 11 autres mois, car la méthode de calcul diffère (cf. ci-après).

Voici le calendrier de publication des classements pour l'année sportive 2020 :

Classements mensuels :

lundi 7 octobre 2019
lundi 4 novembre 2019
lundi 2 décembre 2019
lundi 6 janvier 2020
lundi 3 février 2020
lundi 2 mars 2020
lundi 6 avril 2020
lundi 4 mai 2020
Mardi 2 juin 2020
lundi 6 juillet 2020
lundi 3 août 2020

Classement de fin d'année sportive 2020 (classement 2021) :

lundi 7 septembre 2020

LES PRINCIPES DU CLASSEMENT

Retour au sommaire

LES REGLES DE CALCUL

On distingue deux types de calcul différents :

Classement Mensuel :

Le principe (pour les 2ème, 3ème et 4ème séries) est le suivant : il est calculé en une seule étape en fonction du classement de chacun des adversaires **AU MOMENT DU CALCUL**, et d'après les barèmes et normes fixés par la Commission fédérale de Classement.

A l'issue du calcul informatique, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon. Pour calculer son bilan à un échelon, ***il faut donc prendre les classements dits « d'origine » de ses adversaires (avant calcul)***

Fin d'année sportive :

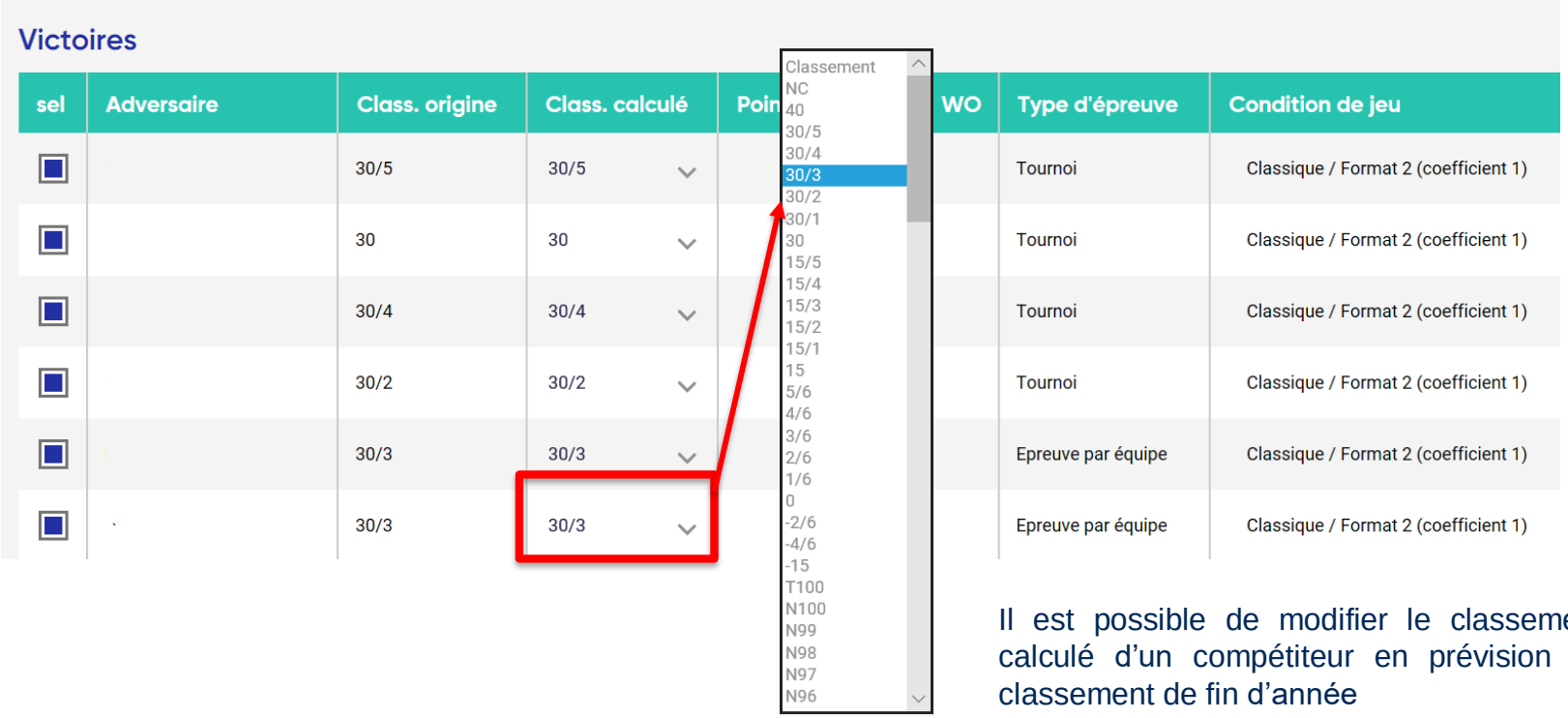
Le principe du classement (pour les 2ème, 3ème et 4ème séries) est le suivant : il est calculé par étapes successives en fonction du **FUTUR** classement de chacun de ses adversaires, et d'après les barèmes et normes fixés par la Commission fédérale de Classement.

*Pour calculer son bilan à un échelon****, il faut donc prendre les classements dits « calculés » de ses adversaires****, et compter ses points de victoires en considérant cet échelon comme son classement de référence.*

Dans les deux cas, le joueur doit prendre en considération le classement auquel il prétend être calculé.

TEN'UP

L'application Ten'up permet de simuler son classement. On distingue bien le **classement d'origine** (celui utilisé pour le classement mensuel) et le **classement calculé** (celui utilisé pour le classement de fin d'année sportive)



Il est possible de modifier le classement calculé d'un compétiteur en prévision du classement de fin d'année

Attention : Dès la sortie d'un classement mensuel, ***le classement d'origine est modifié pour les joueurs montés lors de la publication du classement.***

LES REGLES DE CALCUL

- Seule la **montée** est possible lors d'un classement **mensuel**, mais il est possible de **descendre** au classement final, et ce même si on est monté lors d'un classement mensuel.

- Un numéro/classement obtenu lors d'un classement final est **valable toute l'année sportive** (sauf montée lors d'un classement mensuel). De même, un numéro/classement obtenu lors d'un classement mensuel est **valable jusqu'à la fin de l'année sportive** (sauf nouvelle montée au classement mensuel).

- A l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à un échelon quand leur bilan - calculé à cet échelon- est **égal ou supérieur** au nombre minimum de points requis à cet échelon, à l'exception des joueurs numérotés pour lesquels une harmonisation peut être faite car le classement des « **Tops** » (Top 40 Dames / Top 60 Dames / Top 60 Messieurs / Top 100 Messieurs) reste un concours avec un nombre de places limitées par échelon.

- **Le classement de 1ère série** n'est déterminé qu'en fin d'année sportive et sera valable toute l'année sportive. Par conséquent, **il est impossible de monter 1ère série lors d'un calcul de classement mensuel.**

LES REGLES : LIMITATION DE MONTEE / DESCENTE

La limitation de montée (nouveauté 2020) *– Classements mensuels & fin d'année sportive*

Un joueur ne peut monter **au-dessus du classement d'origine** de tous ceux qu'il a battus (hors wo) ou, si ce classement est en 4ème série **d'un échelon au-dessus**.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra monter plus haut que **son propre classement** ou, si ce dernier est en 4ème sèrie, d'**un échelon au-dessus**.

Les bonus aux vainqueurs de championnats et les victoires attribuées dans les tournois ITF Séniors+ ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

La limitation de descente *– Uniquement lors du calcul du classement de fin d'année sportive*

La descente est limitée à **un échelon** pour tout joueur (licencié ou non).

Elle peut toutefois être de **deux échelons voire** éventuellement **trois échelons :**

***** Pour les compétiteurs ayant **5 WO ou plus**.

* Pour un joueur de 2ème série si, en plus, celui-ci obtient un bilan :

V-E-2I-5G égal ou inférieur à 100.

LES REGLES : LES NOMBRES DE POINTS PAR VICTOIRE

Un nombre de points est attribué à chaque victoire prise en compte (hors victoire par WO). Le tableau ci-dessous détermine le nombre de points attribué à chaque victoire au Coefficient 1 :

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+ 120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+ 90 points
Victoire à échelon égal	+ 60 points
Victoire à 1 échelon en-dessous	+ 30 points
Victoire à 2 échelons en-dessous	+ 20 points
Victoire à 3 échelons en-dessous	+ 15 points
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0 point

Le nombre de points attribué à chaque victoire tient compte du coefficient du match.

Aussi, une victoire 2 échelons au-dessus lors d'un match à coefficient 0,4 – par exemple - ne rapportera donc que : 120 x 0,4 = 48 points.

MISE EN APPLICATION – CALCUL

Calcul lors d'un classement mensuel :

Un joueur A est classé **15/5**, il bat un joueur B classé **15/4** lors d'un tournoi.

Une victoire à 1 échelon au-dessus rapporte **+90 points.**

Cependant, si ce joueur A aspire à monter **15/4**, il devra calculer son bilan **en tant que 15/4** et des **classement d'origine** de ses adversaires.

Dans ce cas, le nombre de points pour la victoire contre le joueur B est **+60** *(victoire à échelon égal)*. Si, en calculant son bilan **en tant que 15/4**, il obtient un bilan supérieur ou égal à la norme de l'échelon 15/4, alors ce joueur **montera 15/4**, sinon, il se **maintiendra** à 15/5.

Chaque mois, le **dernier classement d'origine** est pris en compte pour le calcul du classement mensuel.

Calcul lors d'un classement de fin de saison

Un joueur A classé **15/5** aspire à monter 15/4, il bat un joueur B classé **15/4** lors d'un tournoi. Ce joueur B va finalement **redescendre** **15/5** en fin de saison. Dans ce cas, le nombre de point pour la victoire du joueur A calculé **en tant que 15/4** contre le joueur B est **+30 points** *(victoire à échelon en dessous).*

Dans le calcul du classement, l'ordinateur va placer le joueur au meilleur classement qu'il puisse obtenir *(cf. règle de montée)* et redescendre le joueur jusqu'à l'échelon auquel il est stabilisé.

LES NORMES ET NOMBRE MINIMUM DE VICTOIRES PRISES EN COMPTE

Lors d'un calcul de bilan, seules les **meilleures victoires**, **en nombre limité**, sont prises en compte. A ce nombre minimum de victoires prises en compte (en fonction de l'échelon calculé), quelques victoires peuvent **s'ajouter ou à l'inverse se soustraire**.

Le nombre de victoires à ajouter à ou soustraire au nombre minimum de victoires prises en compte dans votre calcul de bilan est fonction du delta « V-E-2I-5G ».

Ce delta « V-E-2I-5G » tient compte des coefficients de chaque match (victoires et défaites), où :

V = nombre de victoires (victoires par WO et bonus Championnats compris)

E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par WO non comprises)

I = nombre de défaites à l'échelon inférieur (défaites par WO non comprises)

G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs ou plus, et de défaites par WO à partir du 3ème

Attention :

**A partir du 3ème WO (et ce quel que soit le coefficient du match), chaque WO est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs au coefficient 1.*

**A partir du 5ème WO, le classement est harmonisé à un échelon en-dessous du classement final.*

NORMES ET NOMBRE MINIMUM DE VICTOIRES PRISES EN COMPTE

Le tableau ci-contre présente les normes minimum requises pour chaque échelon, ainsi que le nombre minimum de victoires prises en compte.

Rappel :
Il faut se baser sur l'échelon auquel le joueur aspire à être

	CLASSEMENT FEMININ		CLASSEMENT MASCULIN	
ECHELON	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte
40	-	6	-	6
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	170	6	170	6
30/1	210	6	210	6
30	265	8	285	8
15/5	295	8	305	8
15/4	305	8	315	8
15/3	310	8	325	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	390	9	430	9
5/6	400	9	435	9
4/6	430	9	435	9
3/6	500	10	465	10
2/6	560	11	495	10
1/6	610	12	545	11
0	630	14	605	12
-2/6	760	15	760	15
-4/6	760	16	860	17
-15	810	17	960	19
TOP 60/TOP 100	1050	17	1050	20
TOP 40/TOP 60	1000	19	1300	22
1ère série	-	-	-	

LE ‘V-E-2I-5G’

Le tableau ci-contre présente, le nombre de victoires à ajouter ou à soustraire en fonction du delta « V-E-2I-5G ».

Attention, le delta V-E-2I-5G tient compte des coefficients de chaque match. La valeur finale retenue sera la valeur arrondie :

8,4 => 8

8,5 => 9

Rappel :
Il faut se baser sur l’échelon auquel le joueur aspire à être.

ECHELON	VALEUR ARRONDIE DE 'V-E-2I-5G' Exemple d'arrondi : 4,4 =>4 mais 4,5 => 5	Nbre de victoires à ajouter ou à soustraire
4ème Série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24	+5
	25 et plus	+6
3ème Série	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2ème Série positive (de 15 à 0)	-100 et moins	Sanction : Descente d'un échelon par rapport au Classement harmonisé
	de -41 à -99	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2ème Série negative et Top 40 / Tops 60 Top 100	-100 et moins	Sanction : Descente d'un échelon par rapport au Classement harmonisé
	de -81 à -99	-5
	de -61 à -80	-4
	de -41 à -60	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
	de 35 à 44	+6
	45 et plus	+7

MISE EN APPLICATION – CALCUL V-E-2I-5G

Voici le palmarès d'un joueur NC :

Victoires : 2x30/3 ; 3x30/4 ; 2x30/5 ; 3 NC

Défaites : 2x30/3 ; 1x30/4 ; 1 NC

Si le joueur est calculé **en tant que 30/3**, il possède :

V = 10 victoires

E = 2 défaites à échelon égal (30/3)

I = 1 défaite à échelon inférieur (30/4)

G = 1 défaite à 2 échelons inférieurs ou plus (NC)

Calcul du delta = **V-E-2I-5G =** 10-2-(2*1)-(5*1) = +1

Comme le joueur est calculé **en tant que 30/3** (4ème série) et que le ratio est de **+1**, le joueur va bénéficier d'une victoire supplémentaire. En conséquence, les **7 meilleures victoires** (6 victoires + 1 supplémentaire) vont être prises en compte dans le calcul du classement.

Pour rappel, pour le delta V-E-2I-5G, lors du **classement mensuel**, on tient compte du classement des adversaires **avant le calcul** alors que pour le **classement de fin de saison**, il est pris en compte le **classement futur des adversaires**.

LES BONUS POSSIBLES

Retour au sommaire

LES BONUS : 15 Points / Absence de défaite significative - ATP & WTA

<table>
<tr><th colspan="3">BONUS CHAMPIONNATS ‘15 Points’
Ces bonus 'Championnats' sont comptabilisés pour chaque calcul de Classement (mensuel et final)</th></tr>
<tr><td colspan="2">15 POINTS
(Maximum 45 points)</td><td>Par partie gagnée en Championnats de France Individuels et épreuves qualificatives (championnats individuels de ligue jeunes/seniors/seniors plus, phases départementales, par élimination directe ou par poules)</td></tr>
<tr><th colspan="3">BONUS POUR ABSENCE DE DEFAITE A ECHELON EGAL OU INFERIEUR
Attention : ce Bonus pour absence de défaite n'est applicable que pour le Classement final</th></tr>
<tr><td colspan="2">150 POINTS en 2ème SERIE
100 POINTS en 3ème SERIE
50 POINTS en 4ème SERIE à partir de 30/2
(en fonction du classement calculé)</td><td>Pour les joueurs à partir de 30/2, en cas d'absence de défaites à échelon égal ou inférieur au classement calculé et pour un minimum de 5 matchs, et quels que soient les formats de match.
(Attention : seules sont prises en compte les victoires et défaites jouées sur le terrain : victoires et défaites par WO exclues & victoires Bonus exclues)</td></tr>
<tr><th colspan="3">BONUS ATP / WTA
Attention : ce Bonus ATP / WTA n'est applicable que pour le Classement final</th></tr>
<tr><td>Bonus attribué</td><td>ATP / WTA</td><td rowspan="9">En fonction du Classement ATP / WTA du joueur ou de la joueuse avant le calcul du classement de fin d'année sportive
(date fixée par la Commission fédérale de Classement - en général 2 semaines avant la publication du Classement de septembre)</td></tr>
<tr><td>500 POINTS</td><td>Inférieur à 250</td></tr>
<tr><td>400 POINTS</td><td>de 251 à 300</td></tr>
<tr><td>300 POINTS</td><td>de 301 à 400</td></tr>
<tr><td>200 POINTS</td><td>de 401 à 500</td></tr>
<tr><td>150 POINTS</td><td>de 501 à 600</td></tr>
<tr><td>100 POINTS</td><td>de 601 à 700</td></tr>
<tr><td>50 POINTS</td><td>de 701 à 800</td></tr>
<tr><td>30 POINTS</td><td>de 801 à 900</td></tr>
</table>

LES BONUS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE , CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET COUPES DE FRANCE JEUNES

1- Bonus aux vainqueurs d'un championnat individuel de ligue et d'un championnat de France/Coupe de France jeunes ou Championnats de France seniors plus :

Le vainqueur d'un championnat de ligue (toute catégorie d'âge ou toute série), d'un championnat de France jeunes ou seniors plus ou d'une coupe de France jeunes, est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

Remarque : Il n'y a pas de bonus pour les vainqueurs des championnats départementaux.

2 – Bonus des Championnats de France 2ème, 3ème et 4ème séries :

* *Championnat de France 2ème série* :

- Le vainqueur du Championnat de France 2ème série passe de droit en 1ère série.
- Le finaliste est crédité de deux victoires en 1ère série.
- Chaque demi-finaliste est crédité d'une victoire en 1ère série.
- Chaque quart-de-finaliste est crédité d'une victoire en Top 40 pour les dames et Top 60 pour les messieurs.

LES BONUS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

- **Championnat de France 3ème série :**

  - Le vainqueur du Championnat de France 3ème série est crédité d'une victoire à 2/6 et passe de droit en 2ème série.
  - Le finaliste est crédité d'une victoire à 4/6.

- **Championnat de France 4ème série / Non Classés :**

  - Le vainqueur du Championnat de France 4ème série / Non Classés est crédité d'une victoire à 15/2 et passe de droit en 3ème série.
  - Le finaliste est crédité d'une victoire à 15/4.

Remarque : Pour chaque calcul de classement (mensuel ou final), le nombre de bonus pour les épreuves individuelles pris en compte dans un calcul de bilan est limité à 2.

LES BONUS DES MATCHS DE DOUBLE

Principe de calcul :

En fonction du poids des équipes, (le poids d'une équipe est la somme des classements de double de chaque joueur), **avant le calcul de chaque classement** (mensuel et fin de saison sportive) et quel que soit le coefficient du match *:*

+ 5 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en **« perf »**, hors WO (ex : +10 et +10 battent +8 et +9)

+ 3 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire à poids **égal**, hors WO (ex : +4 et +4 battent +3 et +5)

+ 1 point sera attribué à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en **contre**, hors WO (ex : +8 et +9 battent +10 et +10)

0 point pour une défaite

Pour le calcul du classement de simple sont pris en compte **les 5 meilleurs résultats de double** dans la limite d'un bonus maximum de **25 points**.

LES BONUS DES MATCHS DE DOUBLE

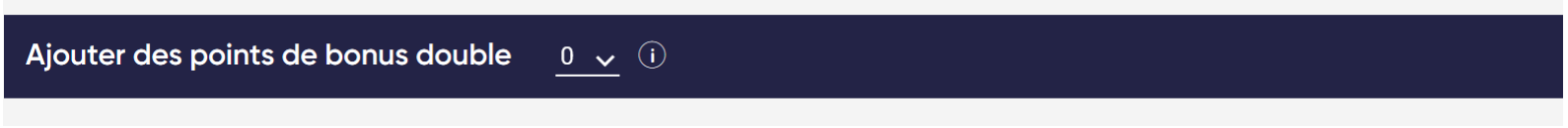
Pour chaque joueur, les **5 meilleures victoires** (hors WO) obtenues en double (Double Messieurs/Double Dames/Double Mixtes) dans les **épreuves homologuées FFT** (rencontres par équipes, tournois, Matchs des Compétition libre) sont prises en compte dans son calcul de Classement de simple (mensuel ou final).

Cette valorisation concerne **tous les joueurs et joueuses** Non Classés, ou classés en 4ème, 3ème, 2ème ou 1ère série en simple au moment du calcul.

Aucun double joué lors d'une épreuve internationale (ATP / WTA / ITF ou TENNIS EUROPE) ne sera comptabilisé.

Ce bonus peut évoluer à chaque classement mensuel puisque les classements pris en compte sont ceux juste **avant le calcul** *(origine).*

Les matchs de double vont apparaitre sur « **Ten'Up** » mais les résultats ne sont pas pris en compte dans la simulation. Cependant, il est possible lors de la simulation du classement d'ajouter ces points bonus.



LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

Retour au sommaire

LA NUMEROTATION DES « TOPS »

Au moment du Classement final (fin d'année sportive) :

Les joueurs numérotés, hors 1ère Série, sont numérotés au Classement final par ordre de bilan décroissant. Il se peut qu'il y ait des joueurs ex-aequo à un numéro si leurs bilans sont strictement identiques.

Attention :

Sont considérés comme « hors quota » et ne prennent donc pas de place à l'échelon considéré les joueurs universitaires auxquels la Commission Fédérale attribue un numéro.

Par ailleurs, les meilleurs jeunes, s'ils ne sont pas classés par le calcul informatique, pourront prétendre à un échelon spécifique, au vu du niveau de jeu des meilleurs juniors au plan mondial (voir rubrique Valorisation du classement international).

LA NUMEROTATION DES « TOPS »

Deux possibilités au moment du Classement final :

- soit le joueur est **calculé et harmonisé à un numéro** ; dans ce cas il sera comptabilisé, pour ses adversaires, à l'échelon auquel il a été **calculé** ;

- soit le joueur est **calculé à un échelon mais harmonisé à un autre** (en montée ou en descente en fonction des effectifs), et auquel cas ce joueur sera comptabilisé, pour ses adversaires, **à l'échelon calculé et non harmonisé**.

Exemple : un joueur est calculé -15 et dispose du meilleur bilan à -15, mais à l'échelon Top 100 Messieurs, s'il n'y a que 39 joueurs sur 40 qui ont obtenu la norme, alors ce joueur sera harmonisé N°100. Il comptera en revanche comme un -15 pour ses adversaires (harmonisation dite « montante »).

Cette même règle s'applique si un joueur est harmonisé à un classement inférieur (5 WO, V-D-2I-5G très négatif)

Lors d'un Classement mensuel :

Un joueur ou une joueuse montant à un échelon « **Top** », lors d'un Classement mensuel, se verra automatiquement attribuer le dernier numéro de cet échelon car il n'y a pas, dans ce cas, de nouveau tri des joueurs au sein de l'échelon, à savoir :

N100 Messieurs/ N60 Dames

N60 Messieurs / N40 Dames

MATERNITE / UNIVERSITAIRES

Maternité

En cas de maternité, les joueuses licenciées, classées, peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, elles doivent fournir au président de leur commission régionale de classement, **pour le 31 juillet au plus tard**, une copie de l'attestation de licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant de la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive).

Nota : Une joueuse respectant les dispositions ci-dessus, conservera son numéro et prendra de fait des places.

Universitaires

Un joueur licencié en France et effectuant ses études à l'étranger durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement **si ses résultats prouvent qu'il a conservé son niveau**. Pour cela, il doit adresser, **après son année universitaire**, un courriel au service classement de la FFT (classement@fft.fr) **pour le 31 juillet au plus tard**, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Pour les universités américaines, il doit également joindre à sa demande une copie de son I-20. La demande sera à renouveler chaque année.

Si le joueur est bloqué à un classement son bilan ne sera pas calculé et **il ne pourra monter**.

BLESSURE / MALADIE

Les Règlements Sportifs de la FFT **autorisent un blocage de classement** pour cause de maladie ou de blessure, **uniquement pour les joueurs de 1ère Série**.

Pour cela, il faut justifier d'un arrêt minimum de **5 mois au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives**. Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1ère série n'est pas reconductible et ne peut donc pas s'appliquer à deux années sportives consécutives.

Tout autre joueur (4S,3S,2S) qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement descendra d'un échelon. Il pourra être réintégré à son ancien classement la saison sportive suivante s'il respecte les conditions suivantes :

***Blessure et/ou maladie (justifiant d'un arrêt de **5 mois minimum au cours de l'année sportive dont 12 semaines consécutives**)

*Pour les joueurs qui étaient **3e et 4e série l'année précédente**, dès qu'il aura obtenu ***2 victoires*** à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **2 joueurs différents** (reclassement maximum à 15/1).

*Pour les joueurs qui étaient **2e série l'année précédente**, dès qu'il aura obtenu **3 victoires** à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **3 joueurs différents**.

*(Pour les joueurs numérotés, on considère les victoires en fonction des **numéros** et ils se verront attribués le numéro de l'année antérieure).*

*Remarque : Dans tous les cas, les victoires contre les joueurs ayant un classement **présumé** ne sont pas prises en compte.*

Pour tout reclassement, une attestation sera délivrée au joueur, avec date d'application immédiate, dans le respect toutefois du règlement spécifique d'une compétition en cours à laquelle le joueur prend part ou souhaite prendre part.

LE CLASSEMENT A 40

Trois possibilités pour accéder à l'échelon 40 :

- Le licencié qui participe à une épreuve homologuée en simple (tournoi, TMC, rencontre par équipes, Matchs compétition Libre, etc.) et qui perd son match (hors WO), sera automatiquement classé 40 ;
- Le licencié ayant joué au moins un match dans une épreuve de double FFT, homologuée (via GS – AEI – ADOC), sera classé 40 ;
- Le licencié qui participe à une animation (en simple ou en double) dans son club, pourra être classé à 40. Le président de club devra faire la proposition de classement auprès de sa ligue ;

Le Classement 40 obtenu sera valable l'année en cours ainsi que l'année sportive suivante, ce qui laissera du temps au licencié pour entrer dans la compétition. En effet, si un tel joueur ne gagne ensuite aucun match, son classement ne sera pas calculé.

L'ASSIMILATION A UN CLASSEMENT

L'assimilation à un classement est l'attribution d'un classement, non calculé, en cours d'année sportive, par la Commission compétente de Classement sur la base d'informations fiables concernant le niveau de la joueuse ou du joueur.

***La Commission Régionale de Classement** est compétente pour procéder à tout reclassement d'un joueur en **4ème ou 3ème série** (donc 15/1 maximum).

***La Commission Fédérale de Classement** est compétente pour procéder à tout reclassement d'un joueur en 2ème Série. *Toutefois, la demande devra impérativement être adressée au(à la) Président(e) de la Commission régionale de Classement de la Ligue*.

Les cas d'assimilations sont les suivants :

- **Joueurs ND (Non Déterminé) / Les reprises de compétitions :** Un joueur ne pourra jamais être reclassé mieux que 2 échelons en dessous de son meilleur classement.

- **Joueurs sous classés :** Le changement de classement doit être au minimum de **3 échelons** pour le joueur classé en **4ème ou 3ème série**, et **de 2 échelons** pour le joueur classé en **2ème série**.

L'ASSIMILATION A UN CLASSEMENT & NIVEAU PRESUME

Assimilation à un classement pour reprise de compétition :

La participation à une compétition par équipes d'un joueur venant d'être reclassé, est soumise à l'appréciation de la commission compétente

Niveau Présumé :

Dans le cas où il n'est pas possible de déterminer une assimilation à un classement avec précision, il est délivré un **niveau présumé**. Il est possible de modifier ce niveau présumé à la suite des premiers résultats obtenus (assimilation de classement).

Un joueur détenteur d'un niveau présumé ne peut en aucun cas :

- **prendre part à un championnat individuel ;**
- **prendre part à une épreuve par équipes ;**
- **figurer sur la liste des joueurs d'une équipe.**

PROCEDURE DE RETRAIT (POSSIBLE) DES WO

Le retrait de WO pour raison médicale n'est pas possible. Le retrait de WO peut s'opérer uniquement dans les cas suivants :

- **Regroupement de WO** dans les tournois se déroulant sous la forme de poules, ou avec la « Formule Multi Chances » (matchs de classement) un **seul WO** devrait être attribué *(et non plusieurs)*. Le juge-arbitre doit faire les démarches nécessaires après de sa Commission Régionale d'Arbitrage.

- **Erreur administrative du juge-arbitre** *(procédure exceptionnelle).*

Si un joueur est en désaccord avec l'attribution d'un WO, il doit prendre contact avec le juge-arbitre. Si ce dernier décide de faire une demande de retrait de WO , alors il doit remplir un formulaire de « demande de retrait de WO » (disponible dans les Ligues), et le faire *signer par le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)*, qui le transmettra au Service Classement de la FFT.

CAS PRATIQUE

Retour au sommaire

PRINCIPE GENERAL

Pour pouvoir prétendre être classé à un **échelon N,** il faut systématiquement se calculer à cet **échelon N,** et voir si la norme minimum requise à ce **même échelon N** est atteinte.

Exemple : un joueur souhaite monter de 15 à 4/6 :

- le joueur doit calculer son bilan, comme s'il était 4/6 :

=> s'il obtient, en tant que 4/6, la norme minimum à 4/6, il sera classé 4/6, sinon, même calcul en tant que 5/6 ;

=> s'il obtient, en tant que 5/6, la norme minimum à 5/6, il sera classé 5/6, sinon… même calcul à 15. Et s'il n'a pas la norme à 15, cela signifie qu'il descendra 15/1…. Et qu'il a fait une mauvaise analyse de sa saison ! ☺

Par ailleurs, le delta V-E-2I-5G, c'est le même processus. Il faut calculer le joueur en fonction de l'échelon N auquel il aspire.

CAS PRATIQUE N°1

Joueur (Homme) classé 30/1 possédant le palmarès suivant :

1 victoire à 30/5
1 victoire à 30/4
3 victoires à 30/3
3 victoires à 30/2
2 victoires à 30/1
2 victoires à 30
1 victoire à 15/5
1 victoire à 15/4 par WO

1 défaite à 30/3 par WO
2 défaites à 30/2
1 défaite à 30/1
2 défaites à 30
1 défaite à 15/5
Bonus Championnat : +30 points
Bonus Double : +5 points
Coefficient 1 sur tous les matchs

*On estime que le classement affiché des adversaires est le classement **<u>après calcul.</u>***
*On estime que le meilleur classement d'origine battu est **<u>15/5</u>**.*

<u>Classement Maximum possible</u> : 15/5 (Un joueur 3S ne peut monter au-dessus du classement d'origine de tous ceux qu'il a battus (hors wo)
<u>Classement Minimum possible</u> : 30/2 (1 échelon en dessous)

CALCUL DU JOUEUR EN TANT QUE 15/5

Type de match	Nombre Victoires		Bareme	Coef	Nombre	Points
	Réelle	WO	V. comptabilisées		8	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0		+ 120 points	1		0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0	1	+ 90 points	1		0
Victoire à échelon égal	1		+ 60 points	1	1	60
Victoire à 1 échelon en-dessous	2		+ 30 points	1	2	60
Victoire à 2 échelons en-dessous	2		+ 20 points	1	2	40
Victoire à 3 échelons en-dessous	3		+ 15 points	1	3	45
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	5		0 point	1	0	0
Total Victoire (V)	14		Bilan Classement Calculé			205
Défaite à échelon égal (E)	1		Bonus			35
Défaite à inférieur (I)	2		Total			240
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	3	1	Nb de points nécessaire pour l'échelon			305
V-E-2I-5G	-6					

Commentaires :
Dans le nombre victoires, on compte les WO. Ces derniers n'apportent cependant pas de point.
Les deux premières défaites par WO ne sont pas sanctionnées.
Le delta V-E-2I-5G permet de définir le nombre de victoires comptabilisés. Dans ce cas, le nombre de victoire reste celui de la nome 15/5, à savoir 8 victoires de prises en compte.

Le joueur ne peut se maintenir à l'échelon calculé (15/5), il doit être calculé à l'échelon inférieur (30)

CALCUL DU JOUEUR EN TANT QUE 30

Type de match	Nombre Victoires		Bareme	Coef	Nombre	Points
	Réelle	WO	V. comptabilisées		8 + 1	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0	1	+ 120 points	1		0
Victoire à 1 échelon au-dessus	1		+ 90 points	1	1	90
Victoire à échelon égal	2		+ 60 points	1	2	120
Victoire à 1 échelon en-dessous	2		+ 30 points	1	2	60
Victoire à 2 échelons en-dessous	3		+ 20 points	1	3	60
Victoire à 3 échelons en-dessous	3		+ 15 points	1	1	15
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	2		0 point	1		0
Total Victoire (V)	14		Bilan Classement Calculé			345
Défaite à échelon égal (E)	2		Bonus			35
Défaite à inférieur (I)	1		Total			385
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	2	1	Nb de points nécessaire pour l'échelon			285
V-E-2I-5G	0					

Commentaires :

Cette fois-ci, le joueur est calculé en tant que 30. Cela impacte :
*Le nombre de victoires prise en compte
*Le barème des victoires prises en compte
*Le calcul du delta V-E-2I-5G et le nombre de victoires supplémentaires prises en compte. Le calcul prend une victoire supplémentaires (donc 9 au total)
*La norme pour se maintenir à l'échelon.

Dans ce cas, le joueur se maintient à l'échelon. Il sera classé 30.

CAS PRATIQUE N°2

Joueur (Homme) classé 15/3 possédant le palmarès suivant :

6 victoires à 15/2
6 victoires à 15/3
1 victoire à 15/5

1 défaite à 15
3 défaites à 15/1
3 défaites à 15/2 (dont 1 WO)
2 défaites à 15/3
1 défaite à 15/4

Bonus Championnat : +15 points
Bonus Double : +10 points
Coefficient 1 sur tous les matchs

*On estime que le classement affiché des adversaires est le classement **<u>après calcul</u>***
*On estime que le meilleur classement d'origine battu est **<u>15/2</u>**.*

<u>Classement Maximum possible</u> : 15/2 (Un joueur 3S ne peut monter au-dessus du classement d'origine de tous ceux qu'il a battus (hors wo)
<u>Classement Minimum possible</u> : 15/4 (1 échelon en dessous)

CALCUL DU JOUEUR EN TANT QUE 15/2

Type de match	Nombre Victoires		Bareme	Coef	Nombre	Points
	Réelle	WO	V. comptabilisées		8 + 1	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0		+ 120 points	1		0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0		+ 90 points	1		0
Victoire à échelon égal	6		+ 60 points	1	6	360
Victoire à 1 échelon en-dessous	6		+ 30 points	1	3	90
Victoire à 2 échelons en-dessous	0		+ 20 points	1		0
Victoire à 3 échelons en-dessous	1		+ 15 points	1		0
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0		0 point	1		0
Total Victoire (V)	13		Bilan Classement Calculé			450
Défaite à échelon égal (E)	2	1	Bonus			25
Défaite à inférieur (I)	2		Total			475
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	1		Nb de points pour l'échelon			340
V-E-2I-5G	2					

Commentaires :
Les deux premières défaites par WO ne sont pas sanctionnées.
Le delta V-E-2I-5G permet de définir le nombre de victoires comptabilisés. Grace à ce bon ratio (+2), le joueur bénéficie de la prise en compte d'une victoire supplémentaire. Au total, les 9 meilleures victoires seront prises pour le calcul du classement.

Le joueur se maintient à l'échelon. Il sera classé 15/2

CAS PRATIQUE N°3

Joueuse (Femme) classée 30/1 possédant le palmarès suivant :

2 victoires à 15/5 (dont 1 WO)
2 victoires à 30
1 victoire à 30/1
1 victoire à 30/4

3 défaites à 15/2
1 défaites à 15/4
4 défaites à 15/5 (dont 2 WO)

Coefficient 1 sur tous les matchs

*On estime que le classement affiché des adversaires est le classement **après calcul***
*On estime que le meilleur classement d'origine battu est **15/5**.*

Classement Maximum possible : 15/5 (Un joueur 3S ne peut monter au-dessus du classement d'origine de tous ceux qu'il a battus (hors wo)

Classement Minimum possible : 30/2 (1 échelon en dessous)

Calcul en tant que 15/5

Type de match	Nombre Victoires		Bareme	Coef	Nombre	Points
	Réelle	WO	V. comptabilisées		8 + 1	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0		+ 120 points	1		0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0		+ 90 points	1		0
Victoire à échelon égal	1	1	+ 60 points	1	1	60
Victoire à 1 échelon en-dessous	2		+ 30 points	1	2	60
Victoire à 2 échelons en-dessous	1		+ 20 points	1	1	20
Victoire à 3 échelons en-dessous	0		+ 15 points	1	0	0
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	1		0 point	1	1	0
Total Victoire (V)	6		Bilan Classement Calculé			140
Défaite à échelon égal (E)	2	2	Bonus			0
Défaite à inférieur (I)			Total			140
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)			Nb de points pour l'échelon			295
V-E-2I-5G	4					

Commentaires :

Grâce au delta, la joueuse bénéficie d'une prise en compte d'une victoire supplémentaire.

La victoire par WO attribue aucun point.

Calcul en tant que 30

Commentaires :

La joueuse possède uniquement 5 victoires (hors WO)

En tant que 30, la joueuse n'ayant pas perdu en dessous de 15/5, et fait plus de 5 matchs, un bonus de **+100 points** (car joueuse calculée 3S) est attribuée pour absence de défaite à l'échelon égal ou inférieur.

La joueuse se maintient à l'échelon. Elle sera classée 30.

Type de match	Nombre Victoires		Bareme	Coef	Nombre	Points
	Réelle	WO	V. comptabilisées		8 + 1	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0		+ 120 points	1		0
Victoire à 1 échelon au-dessus	1	1	+ 90 points	1	1	90
Victoire à échelon égal	2		+ 60 points	1	2	120
Victoire à 1 échelon en-dessous	1		+ 30 points	1	1	30
Victoire à 2 échelons en-dessous	0		+ 20 points	1	0	0
Victoire à 3 échelons en-dessous	0		+ 15 points	1	0	0
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	1		0 point	1	1	0
Total Victoire (V)	6		Bilan Classement Calculé			240
Défaite à échelon égal (E)			Bonus			100
Défaite à inférieur (I)			Total			340
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)			Nb de points pour l'échelon			265
V-E-2I-5G	6					

CAS PRATIQUE N°4

Joueuse (Femme) classée 15/2 possédant le palmarès suivant :

2 victoires à 15/2
6 victoires à 15/3 (dont 1 WO)
6 victoires à 15/4
3 victoires à 15/5

1 défaite à 4/6
1 défaite à 15
10 défaites à 15/1
13 défaites à 15/2 (dont 3 WO)
8 défaites à 15/3
3 défaites à 15/4
2 défaites à 15/5

Coefficient 1 sur tous les matchs

*On estime que le classement affiché des adversaires est le classement **après calcul***

*On estime que le meilleur classement d'origine battu est **15/2**.*

*Classement Maximum possible : **15/2** (Un joueur 3S ne peut monter au-dessus du classement d'origine de tous ceux qu'il a battus (hors wo)*

*Classement Minimum possible : **15/3** (1 échelon en dessous)*

Calcul en tant que 15/2

Type de match	Nombre Victoires		Bareme	Coef	Nombre	Points
	Réelle	WO	V. comptabilisées		8	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0		+ 120 points	1		0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0		+ 90 points	1		0
Victoire à échelon égal	2		+ 60 points	1	2	120
Victoire à 1 échelon en-dessous	5	1	+ 30 points	1	5	150
Victoire à 2 échelons en-dessous	6		+ 20 points	1	1	20
Victoire à 3 échelons en-dessous	3		+ 15 points	1		0
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0		0 point	1		0
Total Victoire (V)	17		Bilan Classement Calculé			290
Défaite à échelon égal (E)	10	2	Bonus			0
Défaite à inférieur (I)	8		Total			290
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	5 +1		Nb de points pour l'échelon			330
V-E-2I-5G	-39					

Commentaires :

En raison des 3 WO, la joueuse est sanctionnée d'une défaite à 2 échelons inférieurs ou plus.

La joueuse ne se maintient pas à l'échelon 15/2. En raison de la limitation de la descente, il n'est pas nécessaire de refaire le calcul. La joueuse sera classée 15/3 pour la prochaine saison sportive.

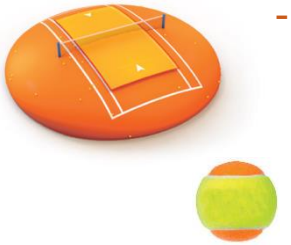
LES DIFFERENTES COMPETITIONS HOMOLOGUEES

LES FORMAT DE JEU ET LES COEFFICIENTS

Retour au sommaire

LES DIFFERENTES COMPETITIONS HOMOLOGUEES

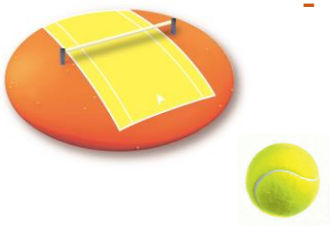
La compétition officielle avec remontée des résultats dans les palmarès des compétiteurs peut se dérouler selon différentes conditions :



- **La compétition orange** homologuée qui se déroule sur un terrain de **18m** de long et de **8,23m** de large (en simple comme en double), dénommé « **terrain orange** ». La hauteur du filet se situe à **0,80m.** Elle se joue avec la balle « **orange** » (en réalité orange et jaune, ou jaune avec un point orange). ***Attention, les matchs en compétition orange ne comptent pas pour le calcul du Classement.***



- **La compétition verte** homologuée qui se déroule sur un terrain de **23,77m** de long et de **8,23m** de large (en simple comme en double), dénommé « **terrain vert** ». La hauteur du filet se situe à **0,914m**. Elle se joue avec la balle « **verte** » (en réalité jaune avec un point vert).



- **La compétition jaune** homologuée qui se déroule sur un terrain de **23,77m** de long et de **8,23m** de large (en simple) et **10,97m** de large (en double) , dénommé « **terrain jaune** », avec une hauteur de filet de **0,914m**. Elle se joue avec la balle jaune (compétition dite « **classique** »).

LES FORMATS DE JEU

Format 1 : 3 sets à 6 jeux – Compétition Jaune

Format 2 : 2 sets à 6 jeux, 3ème set super jeu décisif à 10 points – Compétition Jaune

Format 3 : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4, 3ème set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte

Format 4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3ème set super jeu décisif à 10 points – Compétition Jaune ou Verte

Format 5 : 2 sets à 3 jeux, point décisif, jeu décisif à 2/2, 3ème set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte ou Orange

Format 6 : 2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3/3, 3ème set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte ou Orange

Format 7 : 2 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4/4, 3ème set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte

Format 8 : 3 sets à 6 jeux, point décisif – Compétition Jaune

Format 9 : 3 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4/4 – Compétitions Jaune ou Verte

LES COEFFICIENTS DES MATCHS

COEFFICIENTS *ATTRIBUES EN FONCTION DE LA CATEGORIE D'ÂGE DE L'HOMOLOGATION ET DU FORMAT DE JEU*	COMPETITION VERTE					COMPETITION JAUNE				
	Formats 1-2-4-8	Format 3	Format 5	Format 6	Format 7 et 9	Formats 1-2-4-8	Format 3	Format 5	Format 6	Format 7 et 9
HOMOLOGATIONS GALAXIE 8, 9 et 10 ans	0,4**	0,3**	0,2	0,3	0,4***	0,5*	0,3 *	0,2*	0,4*	0,5*
HOMOLOGATIONS 12 et moins	0,5**	0,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,4	0,2	0,4	0,5
HOMOLOGATIONS 14 et moins	0,6**	0,4	0,2	0,4	0,5	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6
HOMOLOGATIONS 16 et moins	0,7**	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6
HOMOLOGATIONS 18 et moins	0,7**	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6
HOMOLOGATIONS Seniors et Seniors+	0,8**	0,5	0,3	0,5	0,6	1	0,6	0,4	0,6	0,8

*Epreuve organisée par la DTN // **Epreuves Spécifiques // ***Format 9 réservé DTN

LES COEFFICIENTS DES MATCHS

Des coefficients s'appliquent aux matchs en fonction :

- Du format de jeu,
- Du type de compétition (Vert ou Jaune)
- De la catégorie d'âge de l'homologation.

A noter que, les épreuves internationales (Tennis Europe, ITF World Tennis Tour Juniors, les Championnats de France Individuels, les Coupes de France Individuels) sont visés par un coefficient 1. Dans la compétition libre, on applique le coefficient du joueur le plus âgé.

Mixité

La notion filles/garçons peut ne pas rentrer en compte, dans les compétitions suivantes :

*10 ans et moins Orange

*10 ans et moins Vert,12 ans et moins Vert

On parle juste de « Simple » et de « Double ». A noter que pour la compétition verte les résultats des simples mixtes sont pris en compte dans le calcul du classement.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES JEUNES

Catégorie 7 ans (2013)

- Accès à la compétition orange ou verte pour un enfant de la **catégorie 7 ans** :
  - * Accord du CTR et du médecin régional, validation DTN
  - Présentation au juge-arbitre du certificat médical (CMNPTC) daté de moins de 6 mois et de l'autorisation de la DTN
  - * Possibilité de disputer 15 épreuves sur terrains **ORANGE** et/ou **VERT**.

Remarque : Une procédure expérimentale existe également pour les enfants de la catégorie 6 ans (2014).

Catégories 8,9 et 10 ans (2012, 2011, 2010)

- Un joueur de niveau **ROUGE** peut jouer en compétition homologuée **ORANGE**
- Un enfant de niveau **ORANGE** peut participer à une compétition **ORANGE**
- Un enfant de niveau **VERT** peut participer à une compétition **VERTE**

- Un enfant de niveau **VERT** classé à **30/3** peut participer à une compétition **JAUNE**
  - *S'il est des catégories 8 ou 9 ans, il peut disputer des épreuves 12 ans et moins
  - *S'il est de la catégorie 10 ans il peut disputer des épreuves 14 ans et moins

Remarque : Deux possibilités pour les changements de niveau :

1) *Par l'enseignant via ADOC*
2) *Après 8 victoires dans une couleur, l'enfant passe à la couleur supérieure (uniquement Orange/Vert)*

Catégories 11 et 12 ans (2009, 2008)

Autorisation de disputer des épreuves 17/18 ans et seniors :

- Présentation d'un certificat médical CMNPTC daté de moins de 6 mois auprès du juge-arbitre
- Suppression de l'autorisation du CTRC

Autorisation de participer à des épreuves dans une catégorie supérieure

Voici un tableau récapitulatif :

AUTORISATIONS DE JOUER EN CATEGORIE SUPERIEURE															
CAT. SOUHAIT. / CAT. INIT.	10 ans et moins	12 ans et moins		14 ans et moins		16 ans et moins		18 ans et moins				Seniors			
6 et 7 ans orange	MEDR CTR/DTN														
6 et 7 ans orange	MEDR CTR/DTN														
7 ans	MEDR / CTR DTN 30/3														
8 ans orange															
8 ans vert			30/3												
9 ans vert			30/3												
10 ans vert			30/3		30/3										
11 ans								Cmncptc - 6 mois		Cmncptc - 6 mois		Cmncptc - 6 mois		Cmncptc - 6 mois	
12 ans								Cmncptc - 6 mois		Cmncptc - 6 mois		Cmncptc - 6 mois		Cmncptc - 6 mois	
13 ans et +															

MEDR : Médecin Régional

Désormais, pour pouvoir jouer en catégorie Seniors, les enfants de la catégorie **13/14 ans** ont juste besoin de la mention « Compétition Autorisée » sur la licence.

CAS PRATIQUE N°5

Joueur (Garçons) de 9 ans Vert - classé 30/5 possédant le palmarès suivant :

3 victoires à NC
2 victoires à 40
5 victoires à 30/5
5 victoires à 30/4
1 victoire à 30/3

1 défaite à NC
2 défaites à 30/4
3 défaites à 30/3
2 défaites à 30/2

*Coefficient **0,2** sur tous les matchs (Format 5, Compétition Verte, 10 ans et moins)*

*On estime que le classement affiché des adversaires est le classement **après calcul***
*On estime que le meilleur classement d'origine battu est **30/3**.*

*Classement Maximum possible : 30/2 (*Un joueur 4S ne peut monter **un échelon au dessus du classement d'origine** de tous ceux qu'il a battus (hors wo).
Classement Minimum possible : 40 (1 échelon en dessous)

Calcul en tant que 30/2

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		6	3,2	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0,2	0		0	+ 120 points	0,2		0	0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0,2	0		0	+ 90 points	0,2		0	0
Victoire à échelon égal	0,2	0		0	+ 60 points	0,2		0	0
Victoire à 1 échelon en-dessous	0,2	1		0,2	+ 30 points	0,2	1	0,2	6
Victoire à 2 échelons en-dessous	0,2	5		1	+ 20 points	0,2	5	1	20
Victoire à 3 échelons en-dessous	0,2	5		1	+ 15 points	0,2	5	1	15
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0,2	5		1	0 point	0,2	5	1	0
Total Victoire (V)		16		3,2	Bilan Classement Calculé			41	
Défaite à échelon égal (E)	0,2	2		0,4	Bonus			0	
Défaite à inférieur (I)	0,2	3		0,6	Total			41	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	0,2	3		0,6	Nb de points pour l'échelon			170	
V-E-2I-5G		-7		-1,4					

Commentaires :

Les coefficients s'appliquent :

- Dans le calcul du delta V-E-2I-5G
- Sur les points des victoires comptabilisés
- Sur le nombre de victoires totales prise en compte (prise en compte de victoires entières). Dans ce cas toutes les victoires sont comptabilisés

Le joueur n'a pas assez de point pour se maintenir à l'échelon 30/2

Calcul en tant que 30/3

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		6 + 1	3,2	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0,2	0		0	+ 120 points	0,2		0	0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0,2	0		0	+ 90 points	0,2		0	0
Victoire à échelon égal	0,2	1		0,2	+ 60 points	0,2	1	0,2	12
Victoire à 1 échelon en-dessous	0,2	5		1	+ 30 points	0,2	5	1	30
Victoire à 2 échelons en-dessous	0,2	5		1	+ 20 points	0,2	5	1	20
Victoire à 3 échelons en-dessous	0,2	2		0,4	+ 15 points	0,2	2	0,4	6
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0,2	3		0,6	0 point	0,2	3	0,6	0
Total Victoire (V)		16		3,2	Bilan Classement Calculé			68	
Défaite à échelon égal (E)	0,2	3		0,6	Bonus			0	
Défaite à inférieur (I)	0,2	2		0,4	Total			68	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	0,2	1		0,2	Nb de points pour l'échelon			120	
V-E-2I-5G		4		0,8					

Commentaires :

Le delta V-E-2I-5G permet d'obtenir une victoire supplémentaire (chiffre arrondi à 1). Dans ce cas, toutes les victoires sont comptabilisés

Le joueur n'a pas assez de point pour se maintenir à 30/3

Calcul en tant que 30/4

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		6 + 1	3,2	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	0,2	0		0	+ 120 points	0,2		0	0
Victoire à 1 échelon au-dessus	0,2	1		0,2	+ 90 points	0,2	1	0,2	18
Victoire à échelon égal	0,2	5		1	+ 60 points	0,2	5	1	60
Victoire à 1 échelon en-dessous	0,2	5		1	+ 30 points	0,2	5	1	30
Victoire à 2 échelons en-dessous	0,2	2		0,4	+ 20 points	0,2	2	0,4	8
Victoire à 3 échelons en-dessous	0,2	3		0,6	+ 15 points	0,2	3	0,6	9
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0,2	0		0	0 point	0,2	0	0	0
Total Victoire (V)		16		3,2	Bilan Classement Calculé			125	
Défaite à échelon égal (E)	0,2	2		0,4	Bonus			0	
Défaite à inférieur (I)	0,2	0		0	Total			125	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	0,2	1		0,2	Nb de points pour l'échelon			70	
V-E-2I-5G		9		1,8					

Commentaires :

Le joueur se maintient à l'échelon calculé. Il sera classé 30/4

CAS PRATIQUE N°6

Joueur (Hommes) Seniors classé 30/4 possédant le palmarès suivant :

1 Victoire à 40 – Format 5 - coefficient 0,2
1 Victoire à 40 – Format 7 – coefficient 0,4
2 victoires à 30/5 – Format 5 – coefficient 0,2
3 victoires à 30/5 – Format 7 – coefficient 0,4
5 victoires à 30/4 – Format 7 – coefficient 0,4
1 victoire à 30/3 – Format 7 – coefficient 0,4
Pas de défaite. Aucun match de championnat individuel.

On estime que le classement affiché des adversaires est le classement ***après calcul***
On estime que le meilleur classement d'origine battu est ***30/3****.*

*Classement Maximum possible : **30/2** (*Un joueur 4S ne peut monter **un échelon au dessus du classement d'origine** de tous ceux qu'il a battus (hors wo).

*Classement Minimum possible : **30/5** (1 échelon en dessous)*

Calcul en tant que 30/2

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		6 + 2	4,6	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus				0	+ 120 points			0	0
Victoire à 1 échelon au-dessus				0	+ 90 points			0	0
Victoire à échelon égal				0	+ 60 points			0	0
Victoire à 1 échelon en-dessous	0,4	1		0,4	+ 30 points	0,4	1	0,4	12
Victoire à 2 échelons en-dessous	0,4	5		2	+ 20 points	0,4	5	2	40
Victoire à 3 échelons en-dessous	0,2	2		0,4	+ 15 points	0,2	2	0,4	6
	0,4	3		1,2		0,4	3	1,2	18
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0,2	1		0,2	0 point	0,2	1	0,2	0
	0,4	1		0,4		0,4	1	0,4	0
Total Victoire (V)		13		4,6	Bilan Classement Calculé			76	
Défaite à échelon égal (E)					Bonus			50	
Défaite à inférieur (I)					Total			126	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)					Nb de points pour l'échelon			170	
V-E-2I-5G		13		4,6					

Commentaires :

Le V-E-2I-5G permet d'obtenir des victoires supplémentaires. Le chiffre est arrondi à 5.

On comptabilise toutes les victoires (4,6) car elles représentent moins que le nombre de victoires minimum prises en compte (8).

Dans les deux cas, le joueur ne dispose pas assez de points pour se maintenir à l'échelon.

Il y a un bonus de 50 points pour absence de défaite significative.

Calcul en tant que 30/3

Commentaires :

A 30/3, Il n'y a plus de bonus pour absence de défaite significative.

Le joueur se maintient à l'échelon calculé. Il sera classé 30/3

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		6 + 2	4,6	
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus				0	+ 120 points			0	0
Victoire à 1 échelon au-dessus				0	+ 90 points			0	0
Victoire à échelon égal	0,4	1		0,4	+ 60 points	0,4	1	0,4	24
Victoire à 1 échelon en-dessous	0,4	5		2	+ 30 points	0,4	5	2	60
Victoire à 2 échelons en-dessous	0,2	2		0,4	+ 20 points	0,2	2	0,4	8
	0,4	3		1,2		0,4	3	1,2	24
Victoire à 3 échelons en-dessous	0,2	1		0,2	+ 15 points	0,2	1	0,2	3
	0,4	1		0,4		0,4	1	0,4	6
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous				0	0 point				0
				0					0
Total Victoire (V)		13		4,6	Bilan Classement Calculé			125	
Défaite à échelon égal (E)					Bonus			0	
Défaite à inférieur (I)					Total			125	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)					Nb de points pour l'échelon			120	
V-E-2I-5G		13		4,6					

CAS PRATIQUE N°7

Joueur Seniors classé 30/3 possédant le palmarès suivant :

2 Victoires à 40 dont : 2 coef 0,3
4 Victoires à 30/5 dont : 1 coef 0,2 1 coef 0,3 + 2 coef 0,4
10 Victoires à 30/4 dont : 2 coef 0,2 + 3 coef 0,3 + 3 coef 0,4 + 2 coef 0,6
9 Victoires à 30/3 dont : 3 coef 0,3 + 2 coef 0,4 + 4 coef 0,6
7 Victoires à 30/2 dont : 2 coef 0,3 + 2 coef 0,4 + 3 coef 0,6

1 Défaite à 30/3 dont 1 coef 0,3
6 Défaites à 30/2 dont : 1 coef 0,2 + 1 coef 0,3 + 1 coef 0,4 + 3 coef 0,6
2 Défaites à 30/1 dont : 2 coef 0,6
2 Défaites à 30 dont : 1 coef 0,3, 1 coef 0,4
1 Défaite à 15/2 dont : 1 coef 0,4

On estime que le classement affiché des adversaires est le classement ***après calcul***
On estime que le meilleur classement d'origine battu est ***30/2****.*

*Classement Maximum possible : 30/1 (*Un joueur 4S ne peut monter **un échelon au dessus du classement d'origine** de tous ceux qu'il a battus (hors wo).

Classement Minimum possible : 30/4 (1 échelon en dessous)

Calcul en tant que 30/1

Clt	Type de match	Coef	Nombre Victoires		Tot Vic sans coef.	Tot Vic avec coef.	Bareme sans coef.	Bareme avec coef.	Nb de victoires		Points total
			Réelle	WO					Tot	Prise en compte	
15/5	Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	1			0	0,00	+ 120 points	120	0	0	0
								0	0	0	0
								0	0	0	0
ou mieux								0	0	0	0
30	Victoire à 1 échelon au-dessus	0,4			0	0,00	+ 90 points	36	0	0	0
								0	0	0	0
								0	0	0	0
								0	0	0	0
30/1	Victoire à échelon égal	0,4			0	0,00	+ 60 points	24	0	0	0
								0	0	0	0
								0	0	0	0
								0	0	0	0
30/2	Victoire à 1 échelon en-dessous	0,6	3		7	3,20	+ 30 points	18	1,8	1,8	54
		0,4	2					12	0,8	0,8	24
		0,3	2					9	0,6	0,6	18
								0	0	0	0
30/3	Victoire à 2 échelons en-dessous	0,6	4		9	4,10	+ 20 points	12	2,4	2,4	48
		0,4	2					8	0,8	0,8	16
		0,3	3					6	0,9	0,4	8
								0	0	0	0
30/4	Victoire à 3 échelons en-dessous	0,6	2		10	3,70	+ 15 points	9	1,2	1,2	18
		0,4	3					6	1,2		0
		0,3	3					4,5	0,9		0
		0,2	2					3	0,4		0
30/5	Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0,4	2		6	1,90	0 point	0	0,8		0
		0,3	3					0	0,9		0
		0,2	1					0	0,2		0
ou moins								0	0		0
Total Victoire (V)		32			12,90	Total			12,9	8	186

Clt	Type de match	Coef	Nombre Défaites		Tot Def sans coef (hors WO)	Tot Def avec coef. (hors WO)	Total Nombre de victoires prises en compte dans le calcul	8
			Réelle	WO				
30/1	Défaite à échelon égal (E)	0,6	2		2	1,20	Bonus +15 points	
							Bonus Matchs de Double	
30/2	Défaite à inférieur (I)	0,6	3		6	2,70	Bonus Absence de défaites significatives	
		0,4	1					
		0,3	1				Bonus ATP/WTA	
		0,2	1					
30/3	Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	0,3	1		1	0,30	Total	186
ou moins								
WO	Nb Défaite à 2 échelons à rajouter	1	0	0			Nb de points nécessaire pour se maintenir à l'échelon	210
V-E-2I-5G (sans coefficient)		13	V-E-2I-5G (avec coefficient)			4,8		
V-E-2I-5G (arrondi-avec coefficient)		5	Nombre de victoires supplémentaires attribuées			2		

Commentaires :

Les 8 **meilleures victoires entières** sont prises en compte (victoires prenant rapportant le plus de point)

Il faut donc tenir compte des coefficients dans la prise en compte du nombre de victoires.

Il est préférable de prendre des victoires à 0,6 *15 pts (9 pts) que des victoires à 0,3*20 pts (6 pts).

Un ajustement est donc nécessaire pour arriver exactement à **8 victoires entières**.

Calcul en tant que 30/2

Clt	Type de match	Coef	Nombre Victoires		Tot Vic sans coef.	Tot Vic avec coef.	Bareme sans coef.	Bareme avec coef.	Nb de victoires		Points total
			Réelle	WO					Tot	Prise en compte	
30/2	Victoire à échelon égal	0,6	3		7	3,20	+ 60 points	36	1,8	1,8	108
		0,4	2					24	0,8	0,8	48
		0,3	2					18	0,6	0,6	36
								0	0	0	0
30/3	Victoire à 1 échelon en-dessous	0,6	4		9	4,10	+ 30 points	18	2,4	2,4	72
		0,4	2					12	0,8	0,8	24
		0,3	3					9	0,9	0,9	27
								0	0	0	0
30/4	Victoire à 2 échelons en-dessous	0,6	2		10	3,70	+ 20 points	12	1,2	1,2	24
		0,4	3					8	1,2	0,5	10
		0,3	3					6	0,9		0
		0,2	2					4	0,4		0
30/5	Victoire à 3 échelons en-dessous	0,6			4	1,30	+ 15 points	9	0	0	0
		0,4	2					6	0,8		0
		0,3	1					4,5	0,3		0
		0,2	1					3	0,2		0
40 ou moins	Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0,4			2	0,60	0 point	0	0		0
		0,3	2					0	0,6		0
		0,2						0	0		0
								0	0		0
Total Victoire (V)		32				12,90	Total		12,9	9	349

Clt	Type de match	Coef	Nombre Défaites		Tot Def sans coef (hors WO)	Tot Def avec coef. (hors WO)	Total Nombre de victoires prises en compte dans le calcul	9
			Réelle	WO				
30/2	Défaite à échelon égal (E)	0,6	3		6	2,70	Bonus +15 points	
		0,4	1					
		0,3	1				Bonus Matchs de Double	
		0,2	1					
30/3	Défaite à inférieur (I)	0,6			1	0,30	Bonus Abscence de défaites significatives	
		0,4						
		0,3	1				Bonus ATP/WTA	
		0,2						
30/4 ou moins	Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	0,3			0	0,00	Total	349
WO	Nb Défaite à 2 échelons à rajouter	1	0	0			Nb de points nécessaire pour se maintenir à l'échelon	170
V-E-2I-5G (sans coefficient)		24	V-E-2I-5G (avec coefficient)			9,6		
V-E-2I-5G (arrondi-avec coefficient)		10	Nombre de victoires supplémentaires attribuées			3		

Commentaires :

Le V-E-2I-5G est arrondi à 10 et permet d'obtenir 3 victoires supplémentaires prises en compte.

En conséquences, les 9 **meilleures victoires entières** sont prises en compte (rapportant le plus de point).

Un ajustement est donc nécessaire pour arriver exactement à ces **9 victoires entières**.

Le joueur se maintient à l'échelon calculé. Il sera classé 30/2

CAS PRATIQUE N°8

Joueur Seniors classé 4/6 possédant le palmarès suivant :

5 Victoires à 15/1 dont : 1 coef 1 + 4 coef 0,8
4 Victoires à 15 dont : 2 coef 1 et 2 coef 0,8
9 Victoires à 5/6 dont : 9 avec le coef 0,8
9 Victoires à 4/6 dont : 1 coef 1 + 8 coef 0,8 (avec un WO)
6 Victoires à 3/6 dont : 2 coef 0,8

2 Défaites à 15 dont : 2 coef 0,8
4 Défaites à 5/6 dont : 1 coef 1, 3 coef 0,8
8 Défaites à 4/6 dont : 3 coef 1 , 5 coef 0,8
11 Défaites à 3/6 dont : 11 coef 0,8

Bonus Championnat : +30 points

On estime que le classement affiché des adversaires est le classement ***après calcul***

On estime que le meilleur classement d'origine battu est ***3/6****.*

*Classement Maximum possible : **3/6** (Un joueur 3S ne peut monter au-dessus du classement d'origine de tous ceux qu'il a battus (hors wo)*

*Classement Minimum possible : **5/6** (1 échelon en dessous)*

Calcul en tant que 3/6

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		10 - 1	9	
Victoire à échelon égal	1			0	+ 60 points	1	0	0	0
	0,8	6		4,8		0,8	6	4,8	288
Victoire à 1 échelon en-dessous	1	1		1	+ 30 points	1	1	1	30
	0,8	7	1	7,4		0,8	4	3,2	96
Victoire à 2 échelons en-dessous	1			0	+ 20 points	1	0	0	0
	0,8	9		7,2		0,8		0	0
Victoire à 3 échelons en-dessous	1	2		2	+ 15 points	1		0	0
	0,8	2		1,6		0,8		0	0
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	1	1		1	0 point	1		0	0
	0,8	4		3,2		0,8		0	0
Total Victoire (V)	33			27,20	Total Défaites	Bilan Classement Calculé		414	
Défaite à échelon égal (E)	1			0	Sans Coef				
	0,8	11		8,8	11,0				
				0	Avec Coef				
				0	8,8	Bonus		30	
Défaite à inférieur (I)	1	3		3	Sans Coef				
	0,8	5		4	8,0				
				0	Avec Coef				
				0	7,0	Total		444	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	1	1		1	Sans Coef				
	0,8	5		4	6,0				
				0	Avec Coef				
				0	5,0				
V-E-2I-5G	-24			-20,6	Nb de points pour l'échelon			465	

Commentaires :

Le delta V-E-2I-5G est fortement négatif et a pour conséquence d'enlever la prise en compte d'une victoire.

Les 9 **meilleures victoires entières** sont prises en compte (victoires prenant rapportant le plus de point)

Le joueur ne dispose pas des points nécessaires pour se maintenir à l'échelon 3/6. Il sera donc recalculé à l'échelon 4/6

Calcul en tant que 4/6

Type de match	Coef	Nombre		Tot	Bareme	Coef	Nombre	Tot	Points
		Victoires	WO		V. comptabilisées		9 + 1	10	
Victoire à 1 échelon au-dessus	1			0	+ 90 points	1	0	0	0
	0,8	6		4,8		0,8	6	4,8	432
				0		0	0	0	0
				0		0	0	0	0
Victoire à échelon égal	1	1		1	+ 60 points	1	1	1	60
	0,8	7	1	6,4		0,8	4	4,2	252
				0		0	0	0	0
				0		0	0	0	0
Victoire à 1 échelon en-dessous	1			0	+ 30 points	1	0	0	0
	0,8	9		7,2		0,8		0	0
				0		0	0	0	0
				0		0	0	0	0
Victoire à 2 échelons en-dessous	1	2		2	+ 20 points	1		0	0
	0,8	2		1,6		0,8		0	0
				0		0	0	0	0
				0		0	0	0	0
Victoire à 3 échelons en-dessous	1	1		1	+ 15 points	1	0	0	0
	0,8	4		3,2		0,8		0	0
				0		0	0	0	0
				0		0	0	0	0
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	1			0	0 point	1	0	0	0
	0,8			0		0,8	0	0	0
				0		0	0	0	0
				0		0	0	0	0
Total Victoire (V)	33			27,20	Total Défaites	Bilan Classement Calculé		744	
Défaite à échelon égal (E)	1	3		3	Sans Coef				
	0,8	5		4	8,0				
				0	Avec Coef				
				0	7,0	Bonus		30	
Défaite à inférieur (I)	1	1		1	Sans Coef				
	0,8	3		2,4	4,0				
				0	Avec Coef				
				0	3,4	Total		774	
Défaite à 2 échelons et plus en dessous (G)	1			0	Sans Coef				
	0,8	2		1,6	2,0				
				0	Avec Coef				
				0	1,6				
V-E-2I-5G	7			5,4	Nb de points pour l'échelon			435	

Commentaires :

En tant que 4/6, le nombre de victoire prises en compte est de 9.

Le delta V-D-2I-5G ne permet pas de prendre en compte des victoires supplémentaires.

En conséquences, les 9 **meilleures victoires entières** sont prises en compte (victoires prenant rapportant le plus de point)

Le joueur est maintenu à l'échelon 4/6.

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES & EQUIVALENCES

Retour au sommaire

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES

Aujourd'hui, aucun match disputé lors d'une épreuve Tennis Europe, ITF, ATP ou WTA n'est enregistré informatiquement dans la base administrative fédérale.

Aussi, la FFT procède, ***manuellement***, à l'enregistrement de milliers de matchs disputés par des joueurs de **nationalité française** *(FFT et international)* dans des épreuves internationales, que celles-ci aient lieu en France ou à l'étranger.

Différents procédures existent pour l'assimilation des adversaires en fonction des épreuves internationales.

Voici les règles de **prise en compte des résultats sur les compétitions internationales** *(y compris se déroulant en France) :*

La prise en compte des résultats des épreuves internationales est réalisée pour les tournois débutant la semaine du **Lundi 26 Août 2019** jusqu'aux tournois débutant la semaine **du Lundi 17 Août 2020**.

Les résultats des tournois internationaux débutant la semaine du **Lundi 24 Août 2020** et du **Lundi 31 Août 2020** seront comptabilisés pour la **saison sportive 2021**.

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES

Sont concernés par les opérations de saisie automatique uniquement :

Les **joueurs licenciés FFT** (licence Club ou licence Web) sur le millésime 2020, identifiés de **nationalité française** lorsqu'ils disputent une ou plusieurs épreuves internationales.

Les joueurs licenciés FFT (licence Club ou licence Web) sur le millésime 2020 identifiés de **nationalité française sur les applications fédérales** mais disputant les épreuves internationales sous une autre nationalité **doivent contacter le service classement de la FFT** (mlsakalakis@fft.fr), pour se signaler, au plus tard le 1er janvier 2020.

Nota :

La remontée des résultats n'est pas automatique pour les joueurs Seniors Plus lors des tournois (Grade A à 5) se déroulant à l'étranger. Ils doivent se signaler auprès du service classement (mlsakalakis@fft.fr)

A noter que les résultats des joueurs étrangers licenciés ou non FFT ne sont pas enregistrés et suivent des dispositions spécifiques.

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES

Les principales règles sont les suivantes :

-Les victoires comme les défaites sont **enregistrées** *(sauf dispositions spécifique en U12)*

-Les résultats des épreuves de doubles **ne sont pas enregistrés, ni bonifiés ;**

-Les victoires ainsi que les défaites par WO **ne sont pas enregistrées ;**

-Les matchs sont enregistrés avec un **coefficient 1** (sauf si utilisation d'un autre format que le F1, F2, F4, F8 lors de l'épreuve internationale) **;**

*Dans une rencontre opposant deux licenciés FFT *(sur le millésime en cours)* : **le classement FFT sera pris en compte.**

*Dans une rencontre opposant un licencié français FFT jouant un joueur non licencié FFT : Prise en compte des **grilles d'assimilation**

Circuit Tennis Europe

*Pour les épreuves U12 se déroulant en France ainsi que les épreuves par équipes : **Assimilation par la DTN**

*Pour les épreuves U12 se déroulant à l'étranger : Prise en compte de la **grille d'équivalence en fonction du stade du tournoi dans lequel les victoires sont obtenues**

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES

Circuit Tennis Europe (Suite)

Une **grille d'équivalence** est réalisée en fonction du **classement Tennis Europe U14** et pour toutes les épreuves y compris celles se déroulant en France. La DTN pourra effectuer des assimilations spécifiques pour les joueurs présentant une bannière **« non européenne »** et donc potentiellement non visés par le classement Tennis Europe.

La **grille d'équivalence** est réalisée en fonction du classement **Tennis Europe U14** et/ou du **classement WTT Juniors** *(la meilleure équivalence sera prise en compte)*. Il n'existe pas de grille spécifique tenant compte du classement **U16 Tennis Europe**. Cette grille s'applique sur toutes les épreuves, y compris en France. La DTN pourra effectuer des assimilations spécifiques pour les joueurs présentant une bannière **« non européenne »** et donc potentiellement non visés par le classement Tennis Europe.

Par ailleurs, il existe des grilles d'équivalences concernant les circuits :

***World Tennis Tour Juniors**

***World Tennis Tour** *(prise en compte du classement ATP/WTA)*

***ATP/WTA**

***ITF Seniors Plus**

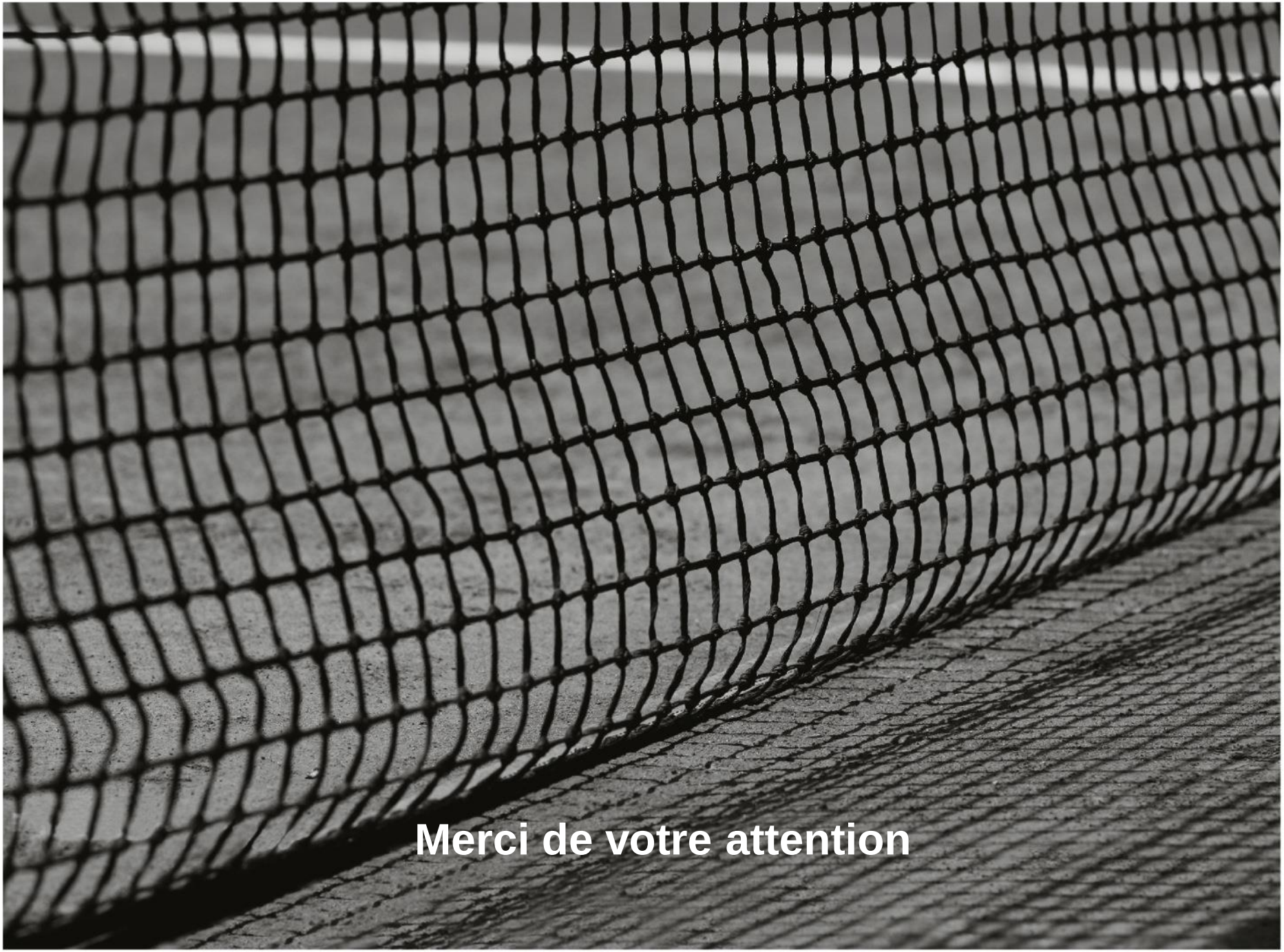
Les grilles d'assimilation sont consultables sur le site internet. Elles sont ***susceptibles d'être modifiées avec effet immédiat au cours de la saison sportive.***

VALORISATION DU CLASSEMENT INTERNATIONAL

- Pour les **meilleurs joueurs**, après la sortie du classement de fin de saison (début Septembre), ajustement possible du classement FFT si le **classement minimum n'est pas atteint**. Prise en compte du classement international la semaine suivant l'US OPEN.

Moins de 14 ans			
Filles	**Classement Français**	**Garçons**	**Classement Français**
WTTJ 1 à 120	T60	TE 1 à 8	0
WTTJ 120 à 300	-15	TE 9 à 20	1/6
Moins de 18 ans			
WTTJ 1 à 10	1ère Série	WTTJ 1	1ère Série
WTTJ 11 à 30	T40	WTTJ 2 à 10	T60
WTTJ 31 à 50	T60	WTTJ 11 à 50	T100

- Il s'agit d'une harmonisation « positive » pas de re-calcul pour les adversaires rencontrés
- Les joueurs se positionnent à leur échelon sans impacter les autres joueurs *(hors quota)*


Merci de votre attention